

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Direction Opérationnelle Environnement - Recyclage des déchets d'emballages ménagers - Programme Eco-Emballages - Nouveau contrat programme de durée - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis la mise en place des collectes sélectives sur son territoire, la Communauté Urbaine de Bordeaux bénéficie des aides financières d'Eco-Emballages dans le cadre des barèmes instaurés lors de chaque renouvellement d'agrément de la société. C'est ainsi que le dernier contrat programme de durée, dont vous avez autorisé la signature par délibération n° 99/1142 du 17 décembre 1999, arrive à échéance le 30 décembre 2005.

Si les précédents barèmes avaient pour but de développer les collectes sélectives, le nouveau barème D, élaboré en concertation avec l'Association des Maires de France, a pour objectif l'amélioration des collectes sélectives et la maîtrise des coûts de gestion des déchets ménagers.

La contribution financière d'Eco-Emballages figurant au barème D comprend :

- les soutiens financiers pour la collecte et le recyclage des emballages ménagers :

Les soutiens financiers à la tonne triée sont désormais progressifs par palier. Les tonnages sont soutenus à des niveaux différents selon la performance de tri (kg/hab/an) pour chaque type de matériau.

Une majoration est apportée en fonction du taux d'habitat vertical desservi.

Sous certaines conditions de performance, un soutien financier pour la valorisation énergétique des emballages non recyclables et l'extraction des métaux de mâchefers est attribué.

- les soutiens financiers pour la communication :

Pour pérenniser les collectes sélectives, deux types de soutien sont reconduits et renforcés :

- . le soutien annuel accordé sur les dépenses de communication (hors moyens humains) prévues au plan de communication annuel.
- . un soutien de 10.000 € / an pour chaque emploi à temps plein dédié au programme de collecte sélective.

- les soutiens financiers complémentaires :

- . une majoration au soutien financier à la tonne triée est apportée aux collectivités atteignant un certain taux de performance globale ;
- . un dispositif d'aides financières nouvelles est proposé aux collectivités ayant réalisé une analyse des coûts de collecte et de tri dans le cadre global du service de gestion de ses déchets et mettant en place des actions d'optimisation et de maîtrise des coûts.

De plus, pour continuer d'assurer aux collectivités l'enlèvement et le recyclage des emballages triés, le cadre de leur reprise est étendu ; trois possibilités sont ouvertes :

- . la garantie de reprise proposée par Eco-Emballages via ses filières ;
- . la reprise garantie proposée par les opérateurs via les fédérations FEDEREC et FNADE ;
- . les autres systèmes de reprise, à condition qu'ils répondent aux obligations d'Eco-Emballages.

Le choix de la Communauté, matériau par matériau, sera annexé au nouveau contrat programme de durée pour une période de 6 ans.

Enfin, il est également prévu dans le cas où l'aide calculée avec le barème D serait inférieure à celle que la collectivité aurait touchée avec le barème C, que le montant le plus favorable soit versé. Il s'agit là d'une mesure transitoire et dégressive (100 % jusqu'en 2008, puis 50 % et 25 %).

En conséquence, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis :

- de décider de bénéficier du nouveau barème D de la Société Eco-Emballages,

- d'autoriser M. le Président à signer le nouveau contrat programme de durée et tous les documents afférents.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 DÉCEMBRE 2005**

M. DIDIER CAZABONNE

